

Le Sarrysien



4 MARNE
CHAMPAGNE
Trophee
Departement Fleur



Ce **8 mai**, à nouveau en raison du protocole sanitaire, la commémoration du 76ème anniversaire de la victoire des Alliés et de la fin de la seconde guerre mondiale s'est tenue en comité restreint aux anciens combattants et aux élus.

Commémoration du 8 mai



Christelle FREYERMUTH (debout) entourée des ATSEM de l'école maternelle (page 14)



Vif succès pour le **marché de producteurs** du 9 mai sur la place du Commerce !



Les Sarrysiens ont répondu à la **collecte de briques Légo** pour accroître le stock de la garderie

Sommaire

En direct de la mairie	4
La vie des commissions	5
Informations - Actualités	17
Les délibérations du conseil municipal	18
État civil	19
Tribune libre	20
Sport - Culture - Loisirs	21
Un Sarrysien !	22
La recette	23

Edito

Chers Sarrysiens et Chères Sarrysiennes,

Un an après le début de la crise sanitaire de la COVID, nous subissons encore pleinement les bouleversements dans nos vies professionnelles et privées.

Malgré la lassitude, nous devons collectivement poursuivre nos efforts pour espérer un retour à la normale le plus rapidement possible. Cela se fera bien évidemment en respectant les gestes barrières et en accélérant la vaccination.

Les élections départementales et régionales vont se tenir les 20 et 27 juin. Afin de respecter la distanciation, le bureau de vote habituellement situé salle du colombier sera transféré à la salle des fêtes, le second restant à l'école.

Les travaux de la Grande rue touchent à leur fin et j'espère qu'ils vous donnent entière satisfaction. Une inauguration est envisagée à l'automne.

Un aménagement routier est en phase de test devant le groupe scolaire, rue du Thermot. S'il donne satisfaction, il deviendra définitif à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Au sujet de l'aménagement de la Nationale 44, le dossier évolue peu depuis l'entretien avec le Préfet fin 2020. Je me suis rapproché de notre conseiller départemental puis du président du conseil départemental afin de faire réactiver ce dossier auprès de M. le Préfet. Nous sommes toujours en attente du contrat de plan État-Région (CPER) où ce dossier devra être inscrit afin qu'il puisse se réaliser. Il faut attendre l'installation des nouveaux élus suite aux prochaines élections et reprendre le travail sur le second semestre de l'année 2021. Peut-être aura-t-on besoin de la mobilisation des Sarrysiens et des utilisateurs de cette route pour montrer aux représentants de l'État combien il est important que ce projet se réalise.

Le retour des beaux jours coïncide avec celui du fleurissement. Notre équipe technique s'attache à garnir massifs et jardinières afin que nos rues prennent les couleurs estivales.

En attendant de retrouver plus de liberté dans nos vies, je vous souhaite une bonne lecture, un bel été et de bonnes vacances.

Le Maire
Hervé Maillet

Nos services à votre écoute

Accueil téléphonique
03 26 65 87 02
du lundi au vendredi

contact.mairie@sarry-champagne.net



Suivez l'actualité de Sarry

<http://sarry-champagne.net>



Facebook
[Sarry.Marne.Officiel](https://www.facebook.com/Sarry.Marne.Officiel)

Accueil du public le mardi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléchargez
l'appli CityAll





En direct de la mairie

Interview de Sophie DANOT, directrice générale des services arrivée à la mairie de Sarry depuis janvier 2021.

Bonjour Sophie, en quelques mots pouvez-vous nous présenter votre parcours professionnel ?

De 1990 à 2001, j'étais responsable du secrétariat de l'assemblée au Conseil Général de la Marne. La confiance accordée sur ce premier poste m'a permis d'effectuer mes premiers pas dans la vie professionnelle. Un merci tout particulier au Président Vecten et à M. Carrieu.

Après réussite du concours de rédacteur en 2001, j'ai occupé de 2002 à 2010 le poste de secrétaire à la Mairie à Compertrix.

Après une année passée au sein du Ministère de l'Intérieur au service de vidéoprotection (FIPD), j'ai intégré la Région en 2011. Dans un premier temps, à la direction de l'immobilier et du patrimoine puis en 2018, au service vie professionnelle en tant que gestionnaire des carrières et payes.

Dites-moi Sophie, vous avez un beau parcours et très varié.

Comment êtes-vous arrivée à Sarry ?

Suite à une promotion interne au grade d'attachée et du peu d'offres au sein de la région Grand Est, j'ai choisi ce poste pour rester proche de ma famille. Le retour en mairie dans la poursuite de ma carrière me paraissait très intéressant. Mon parcours professionnel diversifié m'a permis de créer un réseau, ce qui est très important au quotidien.

C'est un poste à fort potentiel et dans une commune en extension. L'équipe est bien installée et dynamique. J'attache de l'importance à travailler dans la confiance et la franchise et privilégie l'esprit d'équipe que ce soit dans les relations avec le personnel, comme avec les élus et les administrés.

En dehors de la mairie quelles sont vos occupations favorites ?

Partager du temps avec ma famille (je suis mariée, j'ai 2 enfants), cuisiner, bricoler, la moto et surtout les voyages et la découverte des îles en particulier.

Merci Sophie et bienvenue à la mairie de Sarry !





Des rappels nécessaires

Les dimanches et jours fériés, les bruits de moteurs sont interdits, toute la journée sur l'ensemble de Sarry.

Il est interdit de réaliser des feux de plein air dans votre propriété.

Les arrêtés relatifs à ces interdictions sont accessibles sur le [site Internet de la mairie](#)

Et pour le bien être de tous, pensez à maîtriser les fumées de vos barbecues.

Urbanisme

Fin 2020, la rétrocession des voiries et espaces publics du **lotissement Daniel Balavoine** est devenue effective. Les démarches de rétrocession des voiries et espaces publics des lotissements du Jardin des Vignes I et II sont en cours.

Les travaux d'aménagement du lotissement du **Jardin des Vignes III** ont commencé courant avril et la commercialisation est déjà en cours.

Avancement du lotissement **les Soranges** : le permis de construire des maisons pour séniors a été délivré et les travaux devraient démarrer avant la fin du 1^{er} semestre. Si toutes les conditions le permettent, la mise hors d'eau de ces constructions est prévue pour la fin de l'année. Les démarches administratives pour le permis de construire de la micro-crèche sont toujours en cours ; les travaux ne peuvent pas démarrer.

En direct de Châlons Agglo

C'est la fête du vélo

La fête du vélo revient le samedi 12 juin, sur la Place Foch. Profitez-en pour faire graver votre vélo sur le stand d'Avenir2Roues ! Vous pourrez trouver un vélo à la bourse organisée toute la journée : dépôt des vélos le matin et vente l'après-midi. Au programme : des informations sur les services proposés aux cyclistes et des animations avec l'offre de vélos en location par le SITAC, des contrôles techniques avec Emmaüs, une piste de maniabilité avec la Prévention routière, le cyclisme urbain et le cyclotourisme avec Avenir2Roues, un vélo smoothie avec Unicités, des vélos décorés par des bénévoles, des vélos rigolos... de 10h à 18h.

La prime vélo de l'Agglo

Pour en bénéficier, il suffit d'habiter l'une des communes de l'agglomération et être âgé d'au moins 18 ans. La prime concerne l'achat d'un vélo urbain, à assistance électrique ou pas, ou d'un VTT. L'achat doit se faire chez l'un des commerçants de l'Agglo. L'aide varie selon le prix d'achat. Renseignez-vous et téléchargez le dossier de subvention sur www.chalons-agglo.fr ou rendez-vous à la Direction de la Mobilité et des Infrastructures de Châlons Agglo au 26, rue Joseph-Marie Jacquart à Châlons.

Pensez au composteur

Composter est un geste à la fois écologique et qui permet de fabriquer un engrais naturel et gratuit. En compostant les déchets de cuisine et de jardin, vous allégez la quantité de déchets à traiter par la collectivité : moins de transport, moins de gaz à effet de serre... Le compostage permet de réduire les déchets d'environ 80 kg par habitant et par an. Châlons Agglo apporte une participation financière à l'achat des équipements pour composter chez vous, en maison ou en appartement.

Contact : dir. de l'Environnement - g.louis-riche@chalons-agglo.fr – 03-26-26-17-89





Concertation rue Jacques Brel

La dégradation d'une partie de la chaussée et l'utilisation de la rue par des usagers venant de la RN44 puis retournant vers Châlons, amènent les élus à rechercher une solution d'aménagement. Une concertation des riverains du haut de la rue a eu lieu mi-mai.

La partie basse fera également l'objet d'une étude technique.

A suivre !

Voirie - Réseaux - Circulation

Aménagement de la traverse de SARRY (la Grande rue)

Cet aménagement concerne, d'une part, les travaux de compétence départementale relatifs aux chaussées proprement dites et, d'autre part, les travaux d'accompagnement de surface souhaités par la commune (trottoirs, bordures, caniveaux, plateaux surélevés).

La route départementale (RD60) en agglomération est définie comme une traverse lorsqu'elle constitue l'itinéraire principal qui permet d'assurer l'écoulement d'un trafic de transit au travers de l'agglomération ou si elle est la seule route départementale desservant cette commune.

L'inscription dans les programmes départementaux a été conditionnée au respect des objectifs prioritaires suivants :

- Sécurisation de la traverse dans le cadre d'une démarche globale

Cet aménagement comporte divers dispositifs (plateaux, giratoire, écluse, rétrécissement de chaussée, zone 30...) afin de réduire les vitesses pratiquées sur un revêtement neuf. Par ailleurs, des contrôles de police seront effectués

- Prise en compte des circulations douces : handicapés - piétons - 2 roues...

Un cheminement dit PMR (Personnes à Mobilité Réduite) d'une largeur minimale de 1.40m a été créé alternativement sur la totalité de l'aménagement afin de permettre l'accès PMR, par exemple, un parent et son enfant dans une poussette, un

malvoyant, une personne dans un fauteuil roulant...). Des passages piétons permettent de traverser afin de poursuivre ce cheminement. Il est donc évident que la présence de véhicules garés sur le trottoir ne peut pas être tolérée d'autant plus que de nombreuses zones de stationnement ont été créées : l'article R417-11 du code de la route dispose qu'est considéré comme très gênant pour la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs.

Depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des **stationnements très gênants avec une amende de 135€** (classe 4)

- Valorisation de l'image à travers la qualité des aménagements

L'ensemble des dispositions techniques, administratives, juridiques et financières a été contractualisé dans le cadre d'une convention.

Les travaux se sont déroulés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

L'entretien ultérieur des travaux d'accompagnement, quelle que soit leur nature, est de la seule responsabilité et de la compétence de la commune.

L'entretien ultérieur de la chaussée incombe au département, sous réserve des pouvoirs de police du maire.



La zone de rencontre de la rue du Thermot est en place pour une période de tests jusqu'à l'été

Après concertation, la circulation est de nouveau autorisée devant les écoles, au sein d'un espace partagé entre tous les usagers.

Elle impose le respect de trois règles :

- la priorité aux piétons
- la limitation de vitesse à 20 km/h
- le stationnement autorisé uniquement sur les emplacements matérialisés.

Nouvelles mesures de circulation à Sarry pour la sécurité de tous

- Des « zones 30 » sont mises en place dans la Grande rue et le lotissement des Vignes
- Une zone de rencontre limitée à 20 km/h est instaurée dans le bas de la rue du Thermot, aux abords des écoles
- Des priorités à droite à certaines intersections de la Grande rue



Une **ZONE 30** est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules.

Celle-ci doit aider au développement de l'usage de la marche, en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo, en favorisant la cohabitation de ces derniers avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

Dans cette zone, la **VITESSE** des véhicules est limitée à 30km/h pour tous types de véhicules.

Les **PIETONS** forment une catégorie qui comprend les personnes qui se déplacent à pied ainsi qu'en rollers... **La règle est donc la priorité au piéton régulièrement engagé.**

Les règles de stationnement sont les mêmes que dans les zones limitées à 50 km/h, c'est-à-dire **interdiction de stationner pour les véhicules sur les trottoirs** en l'absence de places de stationnement aménagées.

Pourquoi 30 km/h est plus sûr que 50 km/h ?

Plus on roule vite, plus la distance d'arrêt augmente. Et inversement.

- Sur route sèche, avec de bons pneus : à 50 km/h, on parcourt 27,5 mètres pour s'arrêter
- pour s'arrêter à 30 km/h, on parcourt 13,5 mètres, soit une distance moitié plus courte

Ce n'est pas rien s'il faut s'arrêter pour laisser un piéton !

Plus on roule vite, plus le champ de vision rétrécit. Et vice-versa.

Quand on regarde devant soi :

- à 50 km/h, on voit sur 90°
- à 30 km/h, on voit jusqu'à 120°

Ça peut être utile en ville, dans le trafic dense qui mêle voitures, motos, vélos, enfants, seniors...

Rouler doucement ne fait pas perdre de temps :

- Les études montrent qu'en milieu urbain : quand la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h, on roule en moyenne à 18,9 km/h
- quand la vitesse est limitée à 30 km/h, on roule en moyenne à 17,3 km/h

Perdre 18 secondes par kilomètre, soit 6 minutes sur 20 kilomètres, ce n'est pas vraiment perdre du temps...

D'autant qu'en ville 1 trajet sur 2 fait moins de 3 kilomètres !



Environnement - Cadre de vie

Malgré les conditions sanitaires, cette commission continue de fonctionner en plus des réunions, par des échanges via une application.

Quels sont les sujets abordés dans cette commission ?

Le fleurissement et plantations : au mois de mars, des espèces persistantes étaient plantées dans tous les massifs de la Grande rue. La technique du bâchage et la minéralisation permettent d'éviter le désherbage et de garder l'humidité au pied des plantes.

Les travaux de la Grande rue étant terminés, le fleurissement autour de cette voie sera assuré pleinement cette année.

La commission a organisé une matinée de **ramassage des déchets** le 11 avril 2021. Malgré le temps pluvieux, plus d'une vingtaine de personnes était présente pour nettoyer les abords du village. Merci à ces personnes et rendez-vous l'année prochaine !

La commission s'est penchée sur le problème de l'envahissement du **clocher de l'église** par des pigeons. Il a été décidé de faire nettoyer ce lieu lors de travaux d'entretien de la toiture de celui-ci, en projet cette année. La LPO a été contactée pour savoir s'il était possible d'installer des nichoirs à rapaces afin d'effaroucher les pigeons. Les éléments fournis n'ont pas permis de répondre à nos attentes.

Les illuminations de Noël : cette année, nous renouvelons le matériel après 3 ans d'utilisation. Ce système de location permet de choisir de nouveaux motifs après ce laps de temps. Vous découvrirez donc, en fin d'année, le nouveau décor que la commission a choisi.

Les animations commerciales

- Le 2 mai, nous avons invité le GAEC de Fontenay (entreprise locale) à venir vendre ses plants de fleurs et de légumes sur la place du Commerce
- Le 9 mai, un marché a été organisé par la commission ; près de 15 exposants étaient présents
- **RDV le 2 juillet pour le marché gourmand**

Le tilleul dans la cour de la mairie

L'arbre planté en 1948, attaqué par un champignon, a été abattu. Il est prévu de le remplacer par une plantation qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre. Une petite manifestation sera organisée notamment avec les générations qui ont vu la plantation de l'arbre en 1948 et les enfants d'aujourd'hui.

Une idée de **jardin partagé** est à l'étude.

Un groupe d'étudiants pourrait monter le projet dans Sarry, sur un lieu capable d'accueillir un jardin. Les volontaires viendraient faire des plantations et l'entretenir. Ce lieu pourrait amener de la convivialité entre les participants.

D'autres idées sont émises par la commission comme la **végétalisation sur le domaine public** : les habitants se regroupent pour fleurir un lieu particulier de leur quartier.

Chaque réunion est riche d'idées.

Les actions à mener sont nombreuses. Il y a tellement à faire dans le domaine de l'environnement, ainsi que tout ce qui touche au cadre de vie des habitants.

Mais n'oublions pas que chaque habitant est acteur dans son milieu de vie...



Les lieux autour des endroits de **collecte de verre et journaux** ne sont pas toujours très respectés.

Des débris entourent souvent ces conteneurs.

Un petit rappel de la loi peut être nécessaire : toute personne qui dépose dans la nature des débris en utilisant un véhicule est passible d'une amende de **1 500 €**.

Le dossier photovoltaïque

Nous vous informons du projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la salle des fêtes et du club omnisports. Les démarches suivent leur cours :

- l'étude de faisabilité est lancée
- les demandes de subventions vont être réalisées
- un appel d'offre doit être lancé pour choisir l'entreprise qui effectuera les travaux.

Le financement doit être affiné : un financement participatif pourrait être proposé à la population sarrysienne : moyennant un placement dans ce développement d'énergie durable, il serait versé un intérêt attractif.

Davantage d'informations vous seront données au moment opportun par nos moyens de communication habituels..

En ces temps de confinement, pourquoi ne pas réfléchir à protéger l'environnement ?

La commission vous propose une recette de tablettes de lave vaisselle :

Ingrédients (vendus en magasins de bricolage ou grandes surfaces)

- 50g de cristaux de soude
- 50g d'acide citrique
- 50g de bicarbonate de soude
- 50g de gros sel de mer
- (30 gouttes d'huile essentielle de citron éventuellement)

Matériel

- Un bac à glaçon
- Une cuillère
- Un saladier
- Une balance
- Un vaporisateur d'eau



Mélangez tous les ingrédients dans un saladier. Vaporisez l'eau avec le spray, une pulvérisation après l'autre pour éviter que cela mousse, mélangez entre chacune, jusqu'à obtenir une texture qui ressemble à du sable humide. Mettre le mélange dans le bac à glaçons et tasser en appuyant bien. Laissez sécher puis démoulez et mettez les tablettes dans une boîte hermétique.

Ainsi, vous n'utilisez que des produits de base naturels et vous limitez les rejets de substances dans l'environnement.

Bien d'autres recettes de produits d'entretien existent. On peut les trouver sur internet.

Le conseil municipal a décidé depuis quelques années de ne plus utiliser de produit chimique pour le **désherbage** de la commune. C'est aujourd'hui une obligation.

Les techniques et moyens de substitution existent mais sont plus fastidieux et chronophages. Nous demandons donc aux Sarrysiens de participer à cet effort d'entretien en nettoyant les abords et trottoirs autour de leurs propriétés.

Les cimetières sont aussi des lieux difficiles à entretenir. Les services techniques s'y emploient, mais il vous est demandé de faire l'entretien, à proximité des sépultures de vos proches.

Avec les années, les haies jouxtant le domaine public ont tendance à déborder. Elles peuvent devenir dangereuses en masquant la visibilité des piétons ou des automobilistes. Si vos plantations sont dans ce cas, il vous incombe de tailler ces végétaux à la limite de votre propriété.

Environnement - Cadre de vie

L'entretien de vos allées et abords de propriété

Il existe différentes manières de désherber sans désherbants chimiques :

- **Recette maison du désherbant 100% naturel à base d'eau, de vinaigre et de sel**

Des préparations que nous pouvons concocter nous-mêmes avec des ingrédients que l'on utilise au quotidien et donc bon marché. C'est par exemple le cas du vinaigre blanc. En effet, aussi très utilisé comme nettoyant naturel, ce condiment fait des merveilles sur les adventices, particulièrement les plus résistantes et récalcitrantes.

Toutefois, du fait de sa grande acidité, le vinaigre peut influencer la fertilité du sol. C'est pourquoi il faut le diluer dans de l'eau salée.

Plus précisément, la recette et le dosage idéal sont :

- cinq litres d'eau,
- un kilo de sel iodé,
- 200 ml de vinaigre blanc.

Arrosez de ce mélange les mauvaises herbes, laissez agir et lorsque la végétation commencera à jaunir et à faner, il vous suffira de l'arracher.



- **Le désherbage thermique**

Vous pouvez choisir le désherbeur thermique car il ne pollue pas la terre, n'a aucune répercussion sur notre santé et notre environnement. Toutefois, les zones sujettes aux incendies en été peuvent en limiter l'usage : soyez prudents.

Plus vous l'utiliserez sur des mauvaises herbes jeunes, plus il sera efficace. Sachez que le désherbeur thermique est davantage adapté aux allées, aux terrasses pavées ou aux bordures, qu'au potager ou aux massifs de fleurs. En effet, son action ne peut pas se restreindre à l'adventice qui est à 3 cm d'un pied de tomates ; si vous l'utilisez dans cette configuration, vous risquez d'abandonner tout projet d'avoir des tomates car la zone de diffusion n'est pas hyper précise.

- **La méthode binette**

Quoi qu'il en soit, comme tout bon jardinier, cela ne vous empêche pas de garder près de vous au quotidien un petit outil comme une binette ou un sarcloir pour arracher une mauvaise herbe qui aurait poussé contre votre gré ici ou là...

Avec cette méthode, les mauvaises herbes sont coupées à la racine et les repousses sont plus lentes. L'inconvénient : le travail risque d'être très laborieux s'il y a une vaste surface à couvrir. De plus, il faut le répéter régulièrement.

Une binette est à disposition dans chacun des cimetières



Finances

Orientations budgétaires 2021 de la commune

Cadre général

Les ressources de la commune :

- Principalement les taxes foncières et ex-habitations, les dotations forfaitaires d'État, les revenus des immeubles, la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement...
- Également les taxes sur les pylônes électriques, les péréquations nationales, les remboursements de TVA sur les investissements, les redevances périscolaires, les redevances cimetières...

La réforme de la taxe d'habitation : déjà en vigueur pour les habitants depuis 2018 et appelée à être supprimée pour tous les contribuables en

2023, elle disparaît pour les communes en 2021.

Ce n'est plus un impôt communal mais une dotation d'État maintenant, qui est regroupée dans la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB). L'État compense cette perte de recette communale, en affectant la part départementale de cette taxe (TFPB) aux communes et en compensant l'éventuel manque financier par l'application d'un coefficient correcteur.

Une part de la TVA nationale sera versée pour compenser les départements.

A noter : les bases imposables de la commune évoluent toujours chaque année, en fonction de l'inflation (0,2% en 2021). Les bases des nouvelles constructions sont également intégrées.

Le budget de fonctionnement de la commune

Dépenses de fonctionnement	
Personnel	731 100 €
Charges générales	483 630 €
Compensation Châlons Agglo	105 300 €
Indemnités, subventions, taxes ordures	75 168 €
Dépenses imprévues	14 815 €
Amortissements	8 000 €
Intérêts de la dette	8 800 €
Divers	4 500 €
Virement de la section Investissement	487 028 €
TOTAL	1 918 341 €

Recettes de fonctionnement	
Recettes fiscales	842 326 €
Excédent N-1	509 036 €
Dotations	420 750 €
Redevances diverses	101 229 €
Revenus des immeubles	45 000 €
TOTAL	1 918 341 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux charges courantes (salaires, énergie, attribution de Châlons-Agglo, maintenance, entretien, écoles...)

Perspectives budgétaires

Le conseil municipal dans ses orientations budgétaires a décidé d'aucune augmentation des impôts locaux malgré la réforme (voir page 17). Pour 2021, une évolution d'un point de la taxe d'aménagement (appelée sur les constructions nouvelles) a été adoptée en conseil municipal. La taxe d'aménagement, communale, reste la contribution des ménages au budget d'entretien des routes et services connexes. Ce poste devrait apporter à notre budget environ 15 000 € de recettes .

D'autre part, la compétence « eaux pluviales » a été transférée à la communauté d'agglomération (obligation légale) depuis le 1^{er} janvier 2020. En conséquence, la commune de Sarry pourrait verser annuellement en complément de sa contribution à l'agglomération, un montant supplémentaire évalué entre 7 000 et 13 000 € (entretien/ investissement) dans les années à venir.

Finances

Les investissements pour 2021

- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public (réfection d'armoires de contrôle, remplacement de points lumineux LED)
- Remplacement de deux tableaux numériques au groupe scolaire et équipement d'un jeu de 12 tablettes supplémentaires (financés en partie dans le cadre du Plan de Relance de l'État)
- Acquisition d'une parcelle de terre jouxtant le cimetière pour en prévoir l'agrandissement futur
- Équipement d'alarmes incendie des bâtiments du Club Omnisports, de l'Éveil et de la bibliothèque
- Remplacement des volets de la mairie
- Rénovation du terrain de foot prévu à l'automne
- Rénovation et entretien de voirie (augmentation du budget par rapport à 2020)
- Travaux sur l'église (bâtiment classé aux monuments historiques) : la réfection du clocher, des murs et le nettoyage des déjections de pigeons s'imposent
- Mise aux normes de l'accès aux personnes à mobilité réduite de l'église : ajournée en 2020 à la suite de la crise liée à la COVID et du défaut de l'entreprise de maçonnerie retenue

D'autres projets de réfection de voirie vont être mis à l'étude

- la rue des Jardins
- la rue Haute
- la rue Jacques Brel

La réfection des voiries est une priorité. L'ampleur financière de ces projets pour notre budget nous demande du temps pour y réfléchir et trouver des financements extérieurs.

Le projet photovoltaïque est en cours

Deux bâtiments pressentis permettraient de produire et revendre en totalité l'énergie. La loi nous oblige à réaliser un budget annexe qui devra faire apparaître les dépenses et recettes spécifiques de cet éventuel investissement. Ce projet est éligible à des aides de la Région Grand-Est et éventuellement européennes.

Le but de cet investissement est bien sûr de produire une énergie renouvelable, mais aussi d'apporter une recette nouvelle progressive au budget, afin d'arriver d'ici 6 à 8 ans, à un montant annuel d'environ 15 000 €.



Pour mieux comprendre

- **L'encours de la dette** est de 627 163 €. Ce montant élevé est dû au financement des travaux de la Grande rue (470 000 € d'emprunt sur 10 ans).
- **Le taux d'endettement** en 2020 est de 8 % hors emprunt à court terme (financement TVA). Ce taux va évoluer en 2021 avec l'amortissement des nouveaux prêts.
- **Le poste frais de personnel** est important, cependant, il convient de préciser que les différents corps de métier qu'il représente, permet de réaliser des travaux en régie, plus rapidement que les entreprises, à des coûts moindres et de manière efficace.

Les dépenses d'investissement sont les charges correspondant aux investissements durables (immobilier, installations durables de terrains, matériel de bureau, d'entretien d'espaces verts, mobiliers urbains ou scolaire...)

Dépenses d'investissement	
Grands travaux	501 174 €
Remboursements d'emprunts	312 670 €
Installations générales	37 060 €
Etudes	25 700 €
Terrains et plantations	25 700 €
Matériel informatique	18 000 €
Signalisation	17 514 €
Divers	14 800 €
Dépenses imprévues	11 085 €
TOTAL	963 703 €

Les recettes d'investissement permettent de financer ces investissements. Les recettes possibles sont l'autofinancement provenant d'un éventuel excédent de fonctionnement, les remboursements de TVA, la taxe d'aménagement sur les nouvelles constructions, les subventions et dotations et l'emprunt bancaire.

Recettes d'investissement	
Virement section fonctionnement	487 028 €
Excédent reporté n-1	235 370 €
Subventions	178 368 €
Remboursement de TVA	42 937 €
Taxes aménagement	20 000 €
TOTAL	963 703 €

2020 a été l'année de la Grande rue : un investissement global de 1,6 million d'euros dont la deuxième tranche représente un coût de 958 970 € TTC. L'ensemble des travaux a généré un besoin de financement par emprunt de 470 000 € et un financement à court terme de la TVA de 280 000 €. Le solde à régler pour la seconde tranche en 2021 sera de 238 000 €.

Le Conseil Départemental et des dotations de l'État ont apporté leur concours à cet investissement.

Pour l'éclairage public de la Grande rue rénové en 2019, le prêt bancaire à court terme de 96 000 € sera remboursé dans l'exercice 2021.

Pour mémoire, d'autres investissements ont été réalisés en 2020 : les alarmes écoles et salle des fêtes, un tracteur, un défibrillateur, un radar pédagogique, des équipements (tables et chaises) pour une classe...

Certains travaux prévus n'ont pas démarré en 2020 : la rampe d'accès au cimetière estimée à 114 000 € et la réfection de l'église 99 300 €. Le contexte n'a pas facilité la réalisation des projets, ils seront relancés en 2021.

Les opérations d'entretien ne sont pas mentionnées, celles-ci font partie du fonctionnement et sont intégrées dans les charges à caractères généraux.

Protocole sanitaire périscolaire

Le personnel du périscolaire applique toutes les mesures préconisées aussi bien au cours des garderies, des activités, de la cantine que lors du ménage. Les achats de jouets par la mairie ainsi que les briques Légo et Duplo, issus des dons de Sarrysiens, permettent d'assurer de bonnes conditions d'hygiène lors des activités pendant les garderies (rotation entre nettoyage et utilisation). En ce qui concerne le ménage : sols, tables, poignées de portes, fenêtres sont lavés et désinfectés. Les locaux sont aérés. Nous remercions le personnel, les animateurs et l'équipe enseignante de leur implication dans les actions entreprises pour la mise en place du protocole sanitaire.



Christelle FREYERMUTH

Affaires Scolaires

L'école maternelle, vue par une enseignante

C'est avec très grand regret que Christelle FREYERMUTH va quitter Sarry et l'école maternelle, pour suivre son conjoint.

Arrivée en 2012, après 15 ans d'enseignement dans diverses écoles, elle se trouve en charge d'une classe de petite-moyenne section. Son arrivée marque aussi l'ouverture d'une quatrième classe, qui hélas ne durera que 2 ans.

Les effectifs ont ensuite augmenté dans les 3 classes pour monter jusqu'à 33 élèves. Le travail devient difficile pour les enseignantes. Christelle se remet alors en question et décide de prendre un congé de formation pour passer des concours administratifs. Cette période marquera sa vie professionnelle et personnelle. Mais la vocation du métier est toujours présente, les enfants lui manquent, le côté affectif certainement, le contact avec les parents, les récréations... Elle reprend donc son poste.

En 10 ans, Christelle et l'équipe ont contribué à l'évolution et à la modernisation de l'école.

Au fil des années, elle a vu le **matériel pédagogique** évoluer et a aussi utilisé ses propres jeux qu'elle a plastifiés pour les enfants. Des aides de la mairie et des associations de parents d'élèves (APES et PEEP) ont permis de compléter les équipements.

Elle voit apparaître les **tableaux numériques** ainsi que les tablettes qui sont de formidables outils pédagogiques. Surtout, elle met en place **l'application** « Seesaw » qui pourrait être comparée à un « *cahier de vie numérique* » et sur lequel on y trouve entre autres, les photos des jeux pédagogiques. Les parents peuvent ainsi suivre les **travaux** de leur enfant tout en respectant des règles claires et précises : « *C'est un support de langage qui permet de donner de la*

transparence ». L'application est aujourd'hui utilisée par toutes les enseignantes.

Différents travaux ont été réalisés, notamment les peintures des classes avec des couleurs choisies par les enseignantes. Même s'il faut parfois être patient, quelques remaniements de classe ont été effectués. « *Un grand merci à l'équipe municipale pour les petits et gros travaux qui participent au bien-être des enseignantes et plus particulièrement à Bruno C. toujours disponible et opérationnel* ».

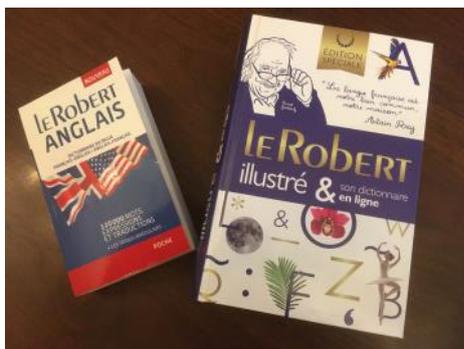
Christelle **associe volontiers les parents à certains projets** : voyages scolaires bien sûr, mais aussi travaux sur tablettes dans la classe ou encore divers ateliers qu'ils proposent eux-mêmes.

Les liens avec l'école élémentaire se renforcent grâce aux séances de lecture faites par des élèves. On ne peut que souhaiter que ces échanges perdurent grâce à de nouveaux projets et à la persévérance des enseignants.

Elle reconnaît qu'il est *agréable d'enseigner à Sarry où les élèves sont respectueux dans l'ensemble, les parents bien investis et où l'ambiance est bonne*. Mais tout ceci ne pourrait se faire sans l'excellente équipe que forment les A.T.S.E.M. de l'école maternelle. Véronique, Tiphany et Angélique sont des personnes de confiance qui permettent une optimisation du travail et font partie intégrante du métier.

Et oui, après cette petite dizaine d'années, Christelle, actrice et témoin de ces changements matériels, numériques et pédagogiques à l'école va continuer d'exercer son métier. Les enfants se souviendront longtemps de « maitresse Christelle » et d'autres enfants et parents vont pouvoir apprécier sa volonté, sa sympathie et son dévouement.

La municipalité remercie Christelle pour son engagement et lui souhaite une bonne continuation.



La remise des dictionnaires aux 36 enfants de CM2 se fera en petit comité le 25 juin.

Chacun se verra remettre un dictionnaire « Le Robert illustré » avec un accès en ligne ainsi que « Le Robert anglais ».

Les communes de Sarry et Moncetz-Longevas offrent ces dictionnaires pour accompagner les élèves lors de l'entrée au collège et leur souhaitent bonne réussite dans leur parcours scolaire.

Les activités périscolaires

Depuis le second trimestre l'activité théâtre, encadrée par Thibault RABIER, a repris le lundi. 17 enfants y participent actuellement.

Le mardi, Adrian COLLART continue d'animer le tennis. 13 enfants fréquentent l'activité.

Le jeudi, le postural ball, animé par Angélique BLAIZOT, a été arrêté au cours du deuxième trimestre. Les consignes COVID ne permettaient plus de maintenir des activités sportives en intérieur. Pour le troisième trimestre, l'activité a repris en extérieur et est



complétée par des jeux sportifs avec 7 enfants.

Le hip-hop, nouvelle activité du second trimestre, a été remplacé par la musique à la suite des mesures sanitaires. L'animateur, Stéphane BROSSAIS, encadre 8 enfants.

Aide aux devoirs

Ce dernier trimestre, l'aide aux devoirs a été maintenue les mardis uniquement, le nombre d'enfants inscrits était insuffisant pour maintenir l'activité le vendredi.

Cantine

La formation débutée en 2020 s'est poursuivie. Des outils ont été donnés au personnel communal pour optimiser l'organisation et la gestion du service.



Les élèves de Classe Préparatoire (CP) et du Cours Élémentaire 1ère année (CE1) ont passé les évaluations nationales en septembre 2020, **nous les félicitons ainsi que leurs enseignants pour leurs bons résultats.**

Les évaluations pour les élèves de CP fournissent des **points de repère** quant à la **maîtrise des compétences fondamentales, en français, mathématiques** et plus particulièrement dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.

15 items ont été traités : **pour 11 d'entre eux, les résultats sont au-dessus de la moyenne nationale**

Pour les 4 autres domaines (reconnaissance de lettres, phonèmes, manipulation de syllabes), les résultats sont peut-être à mettre en relation avec le confinement de mars 2020.

L'équipe enseignante a travaillé sur ces aspects cette année avec les élèves et a pu constater ensuite une très nette amélioration lors des secondes évaluations nationales effectuées en janvier 2021.

Les évaluations en CE1 visent à mesurer en début d'année, les compétences des élèves dans le **domaine de la langue française et dans celui des mathématiques.** Ce dispositif permet à chaque professeur de CE1 d'affiner la connaissance des acquis de chacun de ses élèves, ainsi que des acquis fondamentaux qui permettront d'ancrer les apprentissages pour l'année et accompagner au mieux les apprentissages des CE1.

Sur les 16 items traités, les élèves **sont toujours classés au-dessus de la moyenne nationale** avec même parfois des écarts de 25 points notamment pour la résolution de problèmes ou de 16 points pour la lecture à haute voix.

Restos du cœur & SOS bébés

Compte tenu de la situation sanitaire, la collecte pour les Restos du cœur et SOS-Bébés, prévue le 10 avril, n'a pas pu s'effectuer. La commission a donc décidé de mettre en place des points de dépôt pour les dons, d'une part en mairie de Sarry du 9 au 30 avril et d'autre part devant les commerces avec la mise à disposition d'un chariot.

Sac solidaire étudiant

Une collecte a eu lieu en mairie au profit des étudiants châlonnais, entre le 10 avril et le 7 mai.



Affaires Sociales

En cette année très difficile pour tous, les membres de la commission ont fait de leur mieux pour apporter de l'aide à nos séniors et faire face aux contraintes sanitaires en vigueur.

Nous avons accompagné les personnes qui le souhaitent, pour la prise de rendez-vous en vue de la vaccination contre la COVID 19 et pour d'autres démarches à effectuer (courses...).

La commission poursuit ses actions de soutien envers ces personnes tout au long de l'année : contacts réguliers, aides ponctuelles, plan canicule...

Si vous connaissez des personnes ayant besoin d'aide autour de vous, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Le repas des aînés ayant dû être annulé, la commission a proposé au conseil municipal de distribuer un colis aux personnes de plus de 80 ans (51 personnes seules et 27 couples).

Cette attention a été très appréciée.

Téléthon

Le marché de Noël n'ayant pas eu lieu, la commission des affaires sociales a décidé de faire une vente de pince-nez pour les masques et de jus de pommes chaud, au profit du Téléthon, le jour du marché d'automne qui s'est tenu le 13 décembre 2020.

Les ventes et la tombola (183 €) ainsi que les dons (332 €) totalisent la somme de 515 €.

En période de canicule,
**il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?**



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
des proches

Le village rappelle que les propriétaires de chiens ont des obligations, sous peine d'amende. Ils doivent notamment ramasser et mettre à la poubelle les crottes de leurs chiens.

Les Sarrysiens doivent pouvoir marcher sur les trottoirs (et non les « crottoirs ») et promenades de la commune sans revenir avec une crotte de chien collée aux chaussures.

Le service technique doit pouvoir tondre les espaces verts sans recevoir des projections de crottes de chien.

Les Sarrysiens vous remercient d'avance...



Informations - Actualités

Réforme fiscale : Questions/réponses

Pourquoi les taux de la taxe du foncier bâti augmentent cette année sans que mon impôt évolue ?

Avec la réforme de la taxe d'habitation qui va disparaître progressivement jusqu'en 2023, l'État a prévu de compenser les communes en puisant sur la part de recettes de la taxe foncière des départements.

Cette part de taxe foncière (15,51%) s'ajoute au taux communal qui passe de 17,97 à 33,48 %. Pour le contribuable, le montant à régler ne change pas, c'est seulement l'affectation qui est différente.

Est-ce que la part de la taxe du foncier bâti provenant du département suffit pour couvrir la suppression de la taxe d'habitation ?

Pour Sarry et de nombreuses communes, cela ne suffit pas. L'État a mis en place un coefficient correcteur, qui compense la différence. Pour Sarry, il est fixé définitivement à 1,32 %. Pour 2021, cela représente 175 000 €.

Comment les départements vont être compensés de cette perte de ressources ?

L'État a prévu de verser un montant équivalent à la diminution par le versement d'une partie des recettes de TVA.

Reste-t-il de la taxe d'habitation dans les recettes de la commune ?

Oui, il reste la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements déclarés vacants.

Que devient la taxe d'habitation des contribuables qui continuent à la payer ?

L'État la perçoit car il n'existe plus de taxe d'habitation communale hormis les deux cas précédents.

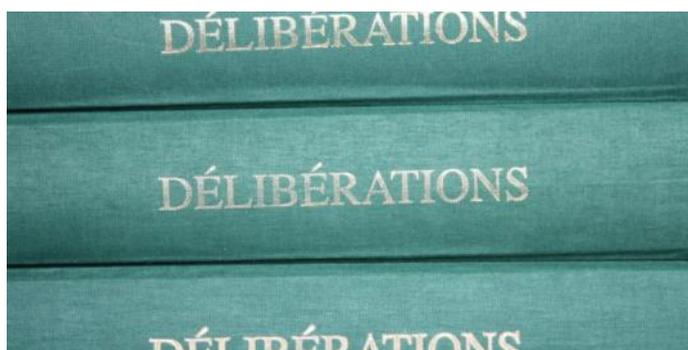
La commune reçoit dorénavant une dotation foncière de l'État.

Est-ce que la commune peut faire évoluer ses taux de taxes sur le foncier ?

Oui, les taux sont décidés chaque année et votés par le conseil municipal. Notre impôt calculé peut donc évoluer si le conseil le décide. Mais l'évolution décidée à la hausse ou à la baisse se fera à la fois sur le taux de foncier bâti et sur le taux de foncier non bâti.

Est-ce que la commune perd des ressources avec cette réforme ?

A priori, le dispositif compense quasiment les recettes de l'année précédente. Les bases des nouvelles constructions d'habitation seront intégrées à la base de calcul.



Les délibérations du conseil municipal
sont consultables en mairie,
sur le tableau prévu à cet effet
dans le hall d'accueil
et sur

<http://sarry-champagne.net/le-conseil-municipal.html>

Les délibérations du conseil municipal

14 décembre 2020

- Pose de panneaux photovoltaïques - demande de subvention
- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
- Exonération de loyers des commerces impactés par la crise sanitaire

08 février 2021

- Présentation du compte rendu de l'enquête de concertation relative à la création d'une zone de rencontre rue du Thermot - Autorisation de commencer les travaux
- Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif
- Exonération de loyers des commerces impactés par la crise sanitaire
- Instauration du Compte Epargne Temps - saisie du comité technique du centre de gestion de la Marne

08 mars 2021

- Débat d'orientation budgétaire
- Exonération de loyers des commerces impactés par la crise sanitaire

12 avril 2021

- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote des taux 2021
- Budget primitif 2021
- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques - création d'un budget annexe
- Mise en place d'un Compte Epargne Temps
- Exonération de loyers des commerces impactés par la crise sanitaire

17 mai 2021

- Affectation du résultat 2020 - modification de la délibération du 12.04.2021
- Décision modificative du budget 2021 - virement de crédit
- Autorisation de vente de la parcelle A1328
- Mutualisation du contrat d'électricité avec le SIEM - Adhésion au groupement de commandes
- Exonération de loyers des commerces impactés par la crise sanitaire
- Travaux d'entretien de l'église (toiture et maçonnerie)
- Subvention exceptionnelle

Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune.

Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus de la part des familles.



Etat civil

Naissances

7 novembre 2020	DUPUIS Antoine
8 novembre 2020	MOUGENOT FANTONI Giulia
13 novembre 2020	BOISNEAULT Nolan
24 mars 2021	MANSARD Victor
26 avril 2021	BLAISE Cléa

Décès

1er décembre 2020	LINERT Madeleine
5 décembre 2020	LACROIX Pierre
29 décembre 2020	NONDÉ Michel
6 janvier 2021	GILQUIN Marie-Claude née DUBOIS
8 janvier 2021	CAMUSET Marcel
1er février 2021	DENEUBOURG Jean-Claude
4 février 2021	HAYART Philippe
6 février 2021	PERIN Roger
9 février 2021	BOUSSER Charles
9 mars 2021	GREUET Ginette née le GRENGLET
13 avril 2021	NUNES FIGUEIREDO Antonio
3 mai 2021	BORDES Marc
17 mai 2021	LAMARRE Robert (ancien facteur et Sarrysien)
20 mai 2021	BLAIZOT Gérard

Juin 2021 : élections des conseillers départementaux et régionaux

Les élections des conseillers départementaux et régionaux auront lieu les **20 et 27 juin 2021**.

Les bureaux de vote seront ouverts de **8h à 18h**.

Toutes les mesures sanitaires sont mises en place conformément à la réglementation.

Merci de vous munir d'un masque, d'un stylo, d'une pièce d'identité et de la carte d'électeur.

Attention : le bureau de vote n°1, situé habituellement à la salle du Colombier, derrière la mairie, est déplacé à la **SALLE DES FETES Michel LAURENT**, afin d'assurer les espaces sanitaires.

Le bureau de vote n° 2 reste situé dans les locaux de l'école élémentaire.

Cet espace est réservé
aux listes
représentées
au sein
du Conseil Municipal.

Tribune libre

Ensemble pour l'avenir de Sarry

Depuis plus d'un an, nous devons faire face à un grand nombre de mesures mises en place pour lutter contre cette pandémie.

Nous remercions vivement tout le personnel communal, l'équipe d'enseignants, les commerçants et associations ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place de ces mesures et de toutes les actions d'accompagnement.

Toutes ces volontés ont permis de maintenir un bon fonctionnement au niveau de l'école, de la mairie et de garder un lien social avec tous nos citoyens.

Quelle que soit notre situation (salarié, retraité, artisan, profession médicale ou libérale, demandeur d'emploi, étudiant...), concrétisons de nouveaux projets nous permettant de nous rencontrer, échanger, partager et nous projeter dans l'avenir...

Nous, élus, nous nous engageons à relancer et à soutenir l'activité sarrysienne dans les différents domaines. Le forum des associations du 11 septembre sera l'occasion de se retrouver, de s'engager et de participer à la vie de SARRY.

Les élus de la liste

Ensemble pour l'avenir de Sarry

Sarry C'est Vous

Le bout du tunnel est au bout de la seringue !

Nous souhaitons d'abord adresser notre immense soutien et nos respects les plus sincères à tous les soignants qui se battent sans relâche depuis des mois pour sauver des vies.

Portons toute notre énergie vers la sortie de cette épreuve, mais n'oublions aucun visage, aucun nom. C'est dans cet esprit du devoir de mémoire que le groupe « Sarry C'est Vous » souhaite que le nouveau tilleul qui sera planté dans la cour de la Mairie en octobre prochain soit planté en hommage de toutes celles et ceux qui ont été touchés, de près ou de loin, par ce virus.

Nous voyons enfin le bout du tunnel avec la vaccination ! C'est une lueur d'espoir pour nos commerçants et nos associations qui n'ont pas été épargnés depuis de trop nombreux mois. Nous leur adressons un message de soutien. Sans eux, notre commune ne serait pas aussi dynamique et attractive. Nous souhaitons également honorer le courage et la patience du personnel des écoles, aussi en première ligne durant cette crise. C'est donc un message d'espoir et d'unité que nous souhaitons adresser aux Sarrysiens. Nous avons l'intime conviction que nous ressortirons plus fort de cette épreuve.

En vous souhaitant des vacances estivales les plus ressourçantes et paisibles possibles,
Antoine Lepaulmier, Bruno Brémont,
Marina Hubert, Sandrine Adnot

Un marché nocturne artisanal et gourmand est prévu le **vendredi 2 juillet** devant la salle des fêtes.

Des précisions seront communiquées dès que possible par vos moyens d'information préférés.



Les associations ont fait part de leur regret de l'arrêt ou des annulations des activités et espèrent vivement retrouver leurs adhérents à la rentrée.



Un forum des associations se tiendra **samedi 11 septembre** sur le parking de la salle des fêtes. Les associations présenteront leurs activités, diverses démonstrations et animations.

Sport - Culture - Loisirs

Le 14 juillet : passage de vélos anciens à Sarry, vers midi. Organisé par l'ASPTT. Consultez les infos à venir !

Sarry-humour.com

SARRY Capitale de l'humour et de l'épouvantail

L'association Sarry-humour.com organise un concours d'épouvantails sur le thème de l'humour en juin, juillet, août 2021.

En 2016, la première édition avait été un succès avec 166 épouvantails comptabilisés, pour 103 participants.

Les membres de l'association espèrent que ce record sera largement battu. Pour cela, la mobilisation de tous les acteurs de la vie sarrysienne (les différentes associations, la mairie de Sarry, les écoles, les commerçants, les artisans, et tous les habitants de la commune) est essentielle. L'inscription est entièrement gratuite et les scènes d'humour les plus drôles seront récompensées.

Pour participer, déposer rapidement votre fiche d'inscription à la mairie.

Il faut qu'une cohorte d'épouvantails envahisse Sarry ! Ils resteront en place jusqu'au 31 août. Nous comptons sur vous pour que cette opération soit une réussite !

Depuis mars 2020, les spectacles et les sorties sur le thème de l'humour proposés régulièrement par Sarry-humour.com ont été annulés.

Notre association garde le moral, un troisième festival du rire est programmé, du 7 au 10 octobre 2021, avec à l'affiche :

- Atelier du rire géant le jeudi 7 octobre
- Thierry Marconnet « sort de son cocon » le vendredi 8 octobre
- Julien Strelzyk « Santé » le samedi 9 octobre
- Pierre Mathues « La Belgique expliquée aux français » dimanche 10 octobre

**Inscriptions
Renseignements**

www.sarry-humour.com
06 88 78 92 08

Amicale des fêtes

Malgré les différentes activités annulées depuis plus d'un an (feux de la Saint-Jean, brocante, lotos, soirée beaujolais, spectacle de Noël à la salle des fêtes pour nos petits Sarrysiens, carnaval, chasse aux œufs de Pâques), les membres de l'Amicale des fêtes ont souhaité maintenir la distribution d'un goûter et de friandises à Noël ainsi que des œufs à Pâques à tous les enfants dans les classes.

Nos manifestations prévues à ce jour sont les suivantes :

- 12 septembre : brocante
- 20 novembre : soirée beaujolais
- 2 octobre : loto
- 16 décembre : Noël des enfants

Réservez ces dates !

Commission culturelle

Le changement de bureau de la commission culturelle s'est déroulé fin mars. La nouvelle présidente est Audrey GAVOIS.

Les animations annoncées pour 2021 sont les suivantes :

- 16-17 octobre : expo tableaux
- 27 novembre : bal folk
- 5 décembre : marché de Noël
- 15 décembre : concert de Noël

Lucien RENARD, portrait d'un Sarrysien qui aime Sarry et ses habitants

Professeur, conteur, musicien, féru d'histoire, nous avons rencontré Lucien RENARD qui a, durant de nombreuses années contribué à la mémoire de Sarry dans nos colonnes.



Un Sarrysien !

Comment ne pas résister à une petite anecdote dont Lucien détient les secrets ?

“C'est quelqu'un de Sarry qui a trouvé, en démolissant un mur, une bouteille... Dans la « dite » bouteille il a trouvé un document... et comme il n'arrivait pas à le lire... il me l'a amené... moi je l'ai déchiffré ... c'est une écriture récente de 1860 si je me souviens bien... manuscrite bien sûr et, l'embêtant, c'est que c'est une dénonciation... c'est un voisin qui voulait du mal à son autre voisin...”

Tel un conteur, Lucien vous narre le récit avec une passion que seul son amour pour Sarry et ses villageois(es) peut procurer. Cependant, vous n'en saurez pas d'avantage car Lucien veille à préserver les noms des personnes impliquées dans les anecdotes qu'il vous relate.

Car 'Lulu', pour les intimes, fut professeur de physique (mais pas que !). Son désir de partager ce qu'il sait, ce qu'il a appris et ce qu'il est parvenu à déchiffrer dans ses nombreuses et diverses recherches concernant Sarry et ses habitants, il le communique tel un pédagogue qui atteint toujours son objectif de laisser une trace dans vos mémoires.

Sa plus belle anecdote fut celle extraite des registres des délibérations du conseil municipal de Sarry !

“L'histoire d'une sage-femme... comme partout à cette époque, elle n'était pas bénévole mais se faisait payer par les familles qu'elle aidait pour l'accouchement et bien sûr... il n'y avait pas de système de retraite. A 80 ans, elle s'arrêta et la commune devait tellement apprécier ses services qu'elle lui a voté une retraite.”

Si l'on questionne Lucien sur sa plus belle passion, il n'y a pas d'hésitation, l'affection qu'il donne à la musique reste ancrée dans ses plus

émouvants souvenirs. Il ne résiste pas à nous en raconter son origine : “J'avais vu un article dans le journal... « rentrée des groupes de flûtes à bec à Châlons »... j'y suis allé et je me souviens avoir demandé : « j'ai 40 ans, est-ce que vous croyez que j'y arriverai ? »... On m'a éclaté de rire au nez... et 2-3 ans après, ils me prenaient comme moniteur.”

Cette passion l'encouragea à jouer dans un ensemble de musique médiévale. Il voua également une admiration toute particulière à la musique baroque (époque de Louis XIV).

Lucien remercie Michel Lallement et Michel Makala, qui, à l'époque, avaient repris un club qui était tombé en déliquescence. Ils sont venus rencontrer Lucien afin qu'il pratique la flûte avec les enfants de Sarry.

Avant de nous quitter, Lucien nous fit l'honneur de sortir une viole à bras (« viola da braccio » ; terme apparu au XVI^{ème} siècle désignant la famille des instruments tenus dans le bras) qu'il fabriqua de ses propres mains et dont il nous délivra ses secrets de fabrication : “C'est un truc que j'avais fabriqué pour voir si j'y arriverai... avec les panneaux du 1^{er} lit de mon gamin !”

Comme quoi Lucien participait déjà il y a plus de 20 ans à promouvoir le recyclage !

Comment ne pas résister à une dernière question de Lucien sous forme d'affirmation :

“Ce sont des crins de chevaux et non de juments... et savez-vous pourquoi ?

Car le crin qui garnit les meilleures mèches utilisées en archèterie n'est issu que des étalons car les poils de la queue des juments sont impropres à l'usage car ceux-ci se détériorent à cause des projections d'urine”.

Et oui... Lucien est "musicien", Lucien est "pédagogue", Lucien a inventorié beaucoup d'anecdotes sur Sarry, et Lucien est surtout un "Sarrysien", fier de l'être, qui reste humble et qui aime parler de son amour de Sarry et de ses habitants.

Lucien est un "bon vivant" au sens noble du terme, prêt à vous offrir un verre et à partager avec vous ses anecdotes et son plaisir de parler de Sarry.

Les membres de la commission Communication te remercient pour toutes tes contributions à la rubrique historique du bulletin municipal *Le Sarrysien*.



La recette

Gâteau magique chocolat vanille

Ingrédients

Gâteau au chocolat :

- 3 œufs
- 80 g. de sucre
- 140 g. de farine
- 80 gr. de beurre fondu
- 20 g. de cacao
- 80 ml de lait
- 1 c. à café de levure

Flan vanille :

- 3 œufs
- 400 g. de lait concentré sucré
- 400 ml de lait
- 1 gousse de vanille

Caramel :

- 100 gr de sucre
- 1 ou 2 c. à soupe d'eau



Préparation : 15 minutes

- réalisez le caramel, dans une casserole, mettez le sucre et 2 cuillères. à soupe d'eau, laissez fondre et colorer, puis versez le caramel au fond du moule à gâteau préalablement beurré,
- préparez le gâteau au chocolat : dans un grand bol, fouettez les œufs avec le sucre, ajoutez le beurre fondu, le lait, puis enfin le mélange cacao, farine et levure, mélangez pour obtenir une pâte homogène,
- préparez le flan : fouettez les œufs avec le lait concentré sucré, les graines de la gousse de vanille et le lait,
- versez la préparation au chocolat sur le caramel (une fois qu'il a refroidi), et ensuite délicatement la préparation du flan sur la couche de chocolat,
- enfournez au bain marie pendant 45 mn à four chaud 180°,
- laissez refroidir et maintenez au frigo 3 ou 4 heures avant de démouler,
- si vous avez du mal à démouler, aidez-vous en passant une lame fine autour du moule.

Le **Séphora pleureur**, arbre remarquable du cimetière de l'église de Sarry (Le Sarrysien n° 91 - juin 2019) présente des plaies dues au temps.

Le service technique de la commune a installé un étau sous les branches les plus conséquentes de cet arbre situé à gauche du petit passage pour se rendre dans l'église.

Une grande partie du tronc est constituée de bois mort. Il ne reste plus que 2/3 du pourtour encore solide. Ce renforcement permettra, espérons-le, de maintenir ce centenaire debout encore de nombreuses années et qu'il poursuive sa petite vie paisible bien au calme dans le cimetière.

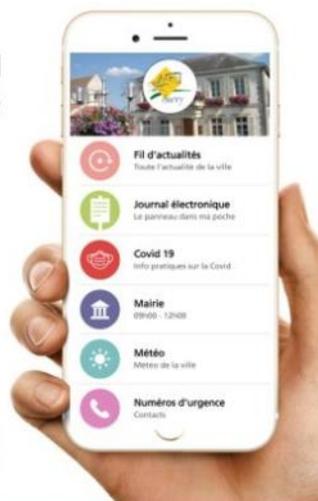


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **SARRY**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
Puis sélectionnez SARRY



SARRY
**CAPITALE DE L'HUMOUR
ET DE L'EPOUVANTAIL**
Juin - Juillet - Août 2021

Un évènement «**SARRY-HUMOUR.COM**»